

Quand on parle de santé au travail, on pense avant tout aux maladies du travail. Qu'en est-il des personnes, travaillant avec un problème de santé sans lien direct avec le travail, atteintes d'une maladie extra-professionnelle ? Parmi ces maladies, il y a les maladies chroniques évolutives (MCE). Ces maladies sont invisibles, car la maladie reste une anomalie dans le travail. Cependant le contexte du Covid leur donne une visibilité et la possibilité de traiter le sujet au bénéfice de tous.

En effet, il est impératif de sortir du traitement individuel d'un sujet qui concerne potentiellement 10% de la population active.

# ATELIER INTER-ENTREPRISES

## « Sensibiliser au maintien dans l'emploi des travailleurs atteints de maladies chroniques évolutives (MCE) »

### QUI ?



Dirigeants, responsables des ressources Humaines, encadrants ou représentants du personnel.

### QUAND ?



Le Mardi 3 novembre  
2020  
de 9:00 à 17:00

### COMMENT ?



En visioconférence  
[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

## Programme :

- Comprendre ce qu'est la santé au travail, et appréhender les liens réciproques santé et travail.
- Comprendre ce qu'est une MCE et partager des éléments de contexte.
- Partager les représentations en exprimant des points de vue.
- Connaître les effets pour le salarié qui en est atteint.
- Connaître les impacts des MCE et ceux de leur traitement sur le travail.
- Connaître les acteurs clés (internes ou externes à l'entreprise/fonction publique) et identifier leurs rôles.
- Connaître la démarche du réseau Anact/Aract pour passer d'une gestion au cas par cas à une approche globale et positive.
- Débattre de la place du malade au travail.
- Partager des pratiques autour d'un cas (Fermiers Landais).

Il s'agira de faire le point sur vos connaissances en utilisant un questionnaire (Quiz travail et MCE) et d'acquérir des repères pour agir en utilisant des supports de présentation de l'Aract.

Par ailleurs, l'appropriation des différentes étapes de la démarche collective sera possible par les travaux réalisés en sous-groupe ou en collectif et la mise en pratique à partir d'un « cas d'entreprise ».

Renseignements Catherine Remy

03.22.91.45.10

[c.remy@anact.fr](mailto:c.remy@anact.fr)